

Document d'information

LES PRIX D'EXCELLENCE 2010 DE LA FCM

Cette année, les Prix d'excellence de la FCM récompensent des personnes et des projets dans quatre secteurs : les Prix des collectivités durables de la FCM, les Prix individuels et municipaux du développement durable de la FCM, les Prix internationaux de la FCM et les prix Clé des eaux.

Prix des collectivités durables de la FCM

Depuis 2000, les pratiques exemplaires dans le développement de collectivités durables ont été récompensées chaque année au moyen des Prix des collectivités durables de la FCM.

Ces prix sont ouverts à tous les gouvernements municipaux et à leurs partenaires du secteur privé. Pour être admissibles à un prix dans une des huit catégories, les projets doivent avoir été réalisés dans un délai de deux ans à partir de la date de la demande ou en être aux dernières étapes de la mise en œuvre, et ils doivent avoir obtenu des résultats mesurables. Les candidatures sont jugées par un comité d'experts choisis par la FCM.

Les huit catégories sont : les sites contaminés, les bâtiments, l'énergie, la planification, l'aménagement résidentiel, les transports, les matières résiduelles et l'eau.

Le Fonds municipal vert de la FCM est le principal commanditaire des Prix des collectivités durables. Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités (FCM) de 550 millions de dollars afin d'établir le Fonds municipal vert (FMV). Le Fonds est une source de financement stable et à long terme qui offre des subventions et des prêts à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché aux administrations municipales et à leurs partenaires. Le Fonds offre des subventions et des prêts à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché, ainsi que des ressources en matière d'éducation et de formation dans le but d'appuyer les initiatives municipales qui améliorent la qualité de l'air, de l'eau et des sols et contribuent à protéger le climat.

La firme CH2M HILL Canada est également un commanditaire majeur. Le programme Abordabilité et choix toujours (ACT) commandite la catégorie de l'aménagement résidentiel.

Les catégories

Sites contaminés

Projets ou programmes qui portent essentiellement sur la réhabilitation et le réaménagement de sites contaminés*. Les initiatives admissibles incluent les programmes dirigés par une municipalité qui ont mis en place avec succès des mesures encourageant la réhabilitation et le réaménagement des sites contaminés, et les projets visant les sites contaminés qui font preuve de leadership dans l'assainissement du sol (p. ex., présentation de solutions de rechange viables à l'option « creuser et déverser ») et dans le réaménagement reposant sur des pratiques de développement durable (p. ex., LEED^{MD} ou équivalent, préservation du patrimoine, développement économique communautaire, utilisation mixte des sols ou zonage mixte, etc.).

**Un site contaminé est un terrain vague ou abandonné, une friche industrielle ou encore une propriété institutionnelle, industrielle ou commerciale sous-utilisée, où les activités antérieures y ayant été menées ont donné lieu à une contamination réelle ou perçue ou à une menace pour la santé et la sécurité publiques et où il existe des possibilités concrètes de réaménagement.*

Bâtiments

Projets ou programmes qui misent sur l'amélioration du rendement environnemental de bâtiments neufs ou existants. Ces initiatives intégrées ont recours à des pratiques de construction durable dans deux ou plusieurs secteurs (énergie, eau, matières résiduelles, transports) dans des proportions relativement égales. Les initiatives admissibles incluent les bâtiments ayant obtenu la certification LEED^{MD} ou une certification équivalente.

Énergie

Projets ou programmes qui mettent l'accent sur la production, l'économie ou la distribution d'énergie. Les initiatives admissibles incluent la production d'énergie à partir de ressources renouvelables (p. ex., énergie solaire, énergie éolienne, énergie géothermique, petites centrales hydroélectriques), les améliorations écoénergétiques, les programmes d'économie d'énergie et les systèmes énergétiques de quartier.

Planification

Plans qui misent sur la progression des objectifs de développement durable d'une municipalité, d'une collectivité ou d'un quartier. Les initiatives admissibles incluent des plans de développement durable de collectivités* et des plans d'aménagement de quartier et de site**.

**Les plans de développement durable de collectivités établissent une vision en matière de développement durable, intègrent les questions de développement durable dans tous les services municipaux et établissent des objectifs environnementaux pour l'administration municipale et la collectivité.*

***Les plans d'aménagement de quartier et de site ont recours à une démarche systémique et à une conception intégrée, ainsi qu'à un vaste processus de mise à contribution des intervenants dans l'élaboration du plan et de l'aménagement d'un quartier ou de site.*

Aménagement résidentiel

Projets ou programmes qui visent à apporter des changements à la réglementation municipale afin de rendre les logements plus abordables et d'améliorer les options en matière de logement. Les initiatives admissibles incluent l'établissement ou les changements de politiques et de règlements municipaux, de règlements résidentiels, de processus et de procédures d'approbation, de codes de construction résidentielle qui permettent ainsi de réduire le coût et d'augmenter le choix en matière de logement.

Catégorie commanditée par le programme Abordabilité et choix toujours (ACT).

Transports

Projets ou programmes qui visent à réduire le recours à des véhicules occupés par une seule personne en encourageant l'intégration modale et l'accessibilité dans le réseau de transport. Les initiatives admissibles incluent celles qui portent sur la conception de routes (p. ex., mesures de modération de la circulation, rues complètes); les programmes et installations de marche et de cyclisme (transport actif); la gestion de la demande en transport (p. ex., covoiturage, changements aux prix et à l'offre des places de stationnement, télétravail, programmes de cartes de transport, etc.); la conversion de véhicules pour qu'ils utilisent des technologies novatrices ou plus efficaces; les systèmes de transport intelligent (pour améliorer le service); le développement du service de transport en commun; et les projets à l'échelle du réseau pour optimiser les itinéraires et améliorer la prestation du service.

Matières résiduelles

Projets et programmes qui visent à réduire, à valoriser et à gérer les matières résiduelles. Les initiatives admissibles incluent les programmes de recyclage, les programmes de compostage, les initiatives de

gestion des gaz d'enfouissement (p. ex., capture, confinement, brûlage à la torche), la production d'énergie au moyen de gaz d'enfouissement et les projets de conversion des déchets en énergie.

Eau

Projets ou programmes qui ciblent la consommation, la qualité, le traitement et la distribution de l'eau. Les initiatives admissibles incluent celles qui portent sur la gestion de l'eau (entre autres la protection des bassins versants), l'eau potable, l'économie d'eau, le traitement des eaux usées, le traitement des lixiviats et l'écoulement des eaux de ruissellement.

Les prix du développement durable de la FCM*

Une nouveauté cette année, le Prix individuel du développement durable de la FCM et le Prix municipal du développement durable de la FCM favorisent et récompensent les champions municipaux, incitent les gouvernements municipaux à agir davantage, et font connaître les pratiques exemplaires entre les collectivités canadiennes, tout en encourageant leur échange.

Prix de la FCM pour une contribution bénévole exceptionnelle sur la scène internationale

Depuis 2001, la FCM souligne la contribution exceptionnelle des municipalités canadiennes et des employés municipaux bénévoles qui participent à ses programmes de coopération internationale.

Ces prix sont ouverts à toutes les municipalités et à tous les intervenants municipaux qui ont participé à un ou plusieurs des programmes internationaux de la FCM. Pour être admissible à un prix dans une des deux catégories, les candidats doivent démontrer leur esprit d'initiative dans les programmes internationaux de la FCM et comment ils ont contribué à améliorer la qualité de vie. Les candidatures sont jugées par les membres du Comité permanent des relations internationales de la FCM.

Les lauréats des prix institutionnels et individuels doivent démontrer leur capacité d'adapter l'expertise municipale canadienne à un contexte à l'étranger, faire preuve de leadership, d'innovation et de créativité, engager leur collectivité dans la coopération internationale, et contribuer de façon importante aux objectifs du développement durable. La FCM a nommé son prix pour une contribution individuelle en l'honneur du regretté Mike Badham, ex-conseiller de Regina et ex-président de la Saskatchewan Urban Municipalities Association, en reconnaissance de son leadership et de son dévouement à l'endroit des programmes internationaux de la FCM.

Les Prix Clé des eaux*

Les réseaux d'infrastructure vieillissants du Canada ne sont pas en mesure de prendre en charge les précipitations accrues qui font maintenant partie de la réalité. L'industrie des assurances s'engage à aider les collectivités à s'adapter aux changements climatiques en plaidant en faveur d'une amélioration des infrastructures municipales et en créant des programmes novateurs et des partenariats qui favorisent la création de collectivités plus viables.

Les Prix Clé des eaux sont une nouveauté cette année. Ils ont été mis sur pied par le Bureau d'assurance du Canada (BAC) et la FCM et seront remis annuellement à des municipalités canadiennes qui ont fait preuve de leadership dans leurs efforts en vue de s'adapter aux changements climatiques en réduisant leur vulnérabilité aux inondations et aux dommages causés par l'eau. Les Prix Clé des eaux reconnaissent les investissements dans les infrastructures ainsi que les politiques et les pratiques de développement urbain de collectivités faisant preuve de vision à long terme. Ces prix mettront en lumière

les collectivités qui ont pris l'initiative de s'adapter aux effets des changements climatiques pour protéger leurs citoyens et qui, du même coup, inspirent d'autres collectivités à suivre leur exemple.

Une candidature gagnante a été choisie sur la scène nationale ainsi que dans chacune des cinq régions: la Colombie-Britannique, les Prairies et le Nord, l'Ontario, le Québec et l'Atlantique canadien. Les nouveaux prix Clé des eaux s'inscriront dans le programme des prix d'excellence annuels de la FCM qui, depuis la dernière décennie, ont récompensé les meilleurs dans le domaine du développement durable de la coopération internationale.

***Nouveau programme de prix**

Les gagnants de chacune des cinq régions — Colombie-Britannique, Prairies et Nord, Ontario, Québec et Atlantique canadien — ainsi que le gagnant national seront présentés